



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le 
ID : 081-258100551-20211109-DELIB2021026-DE

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Séance du 9 Novembre 2021

Date de convocation
26.10.2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
10.10.2021

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégués : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), MM. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre).

Présents : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

M. VAUTE Alain a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2021-026

Objet : Tarif de l'eau. Tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an à partir du 01/12/2021.

Par Délibération en date du 07 Avril 2021, le SMAEP avait instauré un tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an. Pour l'année 2022, il est proposé d'adopter :

- Un montant de l'abonnement (part Syndical) de 1 200 €/an (montant inchangé par rapport à 2021).

- Un tarif du m3 d'eau composé de 3 tranches (part Syndicale)

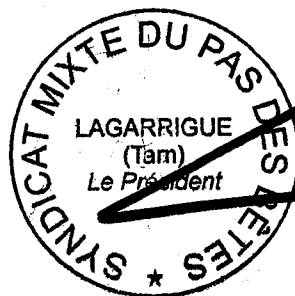
Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le 
ID : 081-258100551-20211109-DELIB2021026-DE

- Tranche 1 de 1 à 1 000 m3 : 0,20 €/m3.
- Tranche 2 de 1001 à 10 000 m3 : 0,25 €/m3.
- Tranche 3 de 10 001 m3 à plus : 0,32 €/m3.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à majorité :

- **Adopte** les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} Décembre 2021.
- **Charge** le Concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Décembre 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme



Le Président,

Vincent COLOM